

## Financement des universités

### CONTRÔLER les dépenses... POUR PRÉSERVER la mission

Dans un avis rendu public en juin dernier, le Conseil supérieur de l'éducation invite le milieu universitaire à se « débureaucratiser » et à contrôler la croissance de ses dépenses dans le respect de la mission qui lui est confiée.

Afin de soutenir les universités, administrativement et financièrement, le gouvernement québécois devrait, quant à lui, se doter d'une politique en matière d'enseignement et de recherche universitaires et ajuster en conséquence les modalités et les règles de financement des universités. Celles-ci devraient pouvoir disposer de ressources permettant le maintien de comparaisons avantageuses sur le plan international en matière d'accès et de qualité des activités d'enseignement et de recherche.

Rappelant que le budget total des universités québécoises atteint plus de 2,8 milliards de \$ en 1994, le Conseil veut aussi s'assurer que l'effort financier soit partagé équitablement entre les intéressés. Il recommande au gouvernement de demeurer vigilant pour assurer une prépondérance du financement public des universités, afin de maintenir le caractère public du réseau universitaire québécois, mais aussi d'agir pour assurer une diversification équitable entre les sources privées de financement : les droits de scolarité, la vente de services de formation et de recherche et la contribution philanthropique.

### Une recherche de transparence

La vice-présidente du Conseil supérieur de l'éducation, Judith Newman, constate que l'avis de l'organisme qu'elle dirige paraît dans un contexte de changements inévitables où tous les citoyens sont invités à faire leur part. Des pressions externes, sous forme d'attentes et de doutes, s'exercent de plus en plus sur les universités relativement aux résultats atteints, à la qualité des programmes, aux coûts des échecs et des abandons, à l'engagement envers la mission.

« La part du financement public s'élevant à plus de 2 milliards de \$ (72 % du budget total des universités québécoises), il est apparu nécessaire au Conseil supérieur de l'éducation d'essayer de « démocratiser » la compréhension de cette question, qui apparaît complexe à toutes et à tous, sauf peut-être à quelques initiés », a déclaré madame Newman.

Le Conseil invite le milieu universitaire à remettre en question certaines pratiques d'utilisation des ressources afin de limiter la croissance des coûts. Les administrateurs ont la responsabilité de revoir divers mécanismes de gestion des ressources humaines (comme l'encadrement des fonctions de travail) et financières (comme la recherche de solutions pour réduire les frais d'administration). Les professeurs, qui détiennent une responsabilité collégiale au sein des unités d'enseignement, doivent, quant à eux, aménager de façon rigoureuse et équitable l'affectation des ressources humaines et

matérielles destinées à la formation et à la recherche, encadrer de près les étudiantes et les étudiants pour contrer l'allongement indu des études, développer des moyens d'enseignement contribuant à la réduction des coûts.

Tout en encourageant un travail d'élagage des programmes et des cours au sein des établissements, le Conseil propose de rationaliser le réseau universitaire québécois, au moyen d'un mécanisme réunissant des représentants du milieu universitaire, du milieu du travail, du milieu collégial et du gouvernement.

### **Droits de scolarité**

Le Conseil supérieur de l'éducation croit qu'une hausse des droits de scolarité peut être envisagée à l'intérieur de certaines limites, sans nuire aux objectifs de scolarisation poursuivis. Il rejette par ailleurs la différenciation des droits de scolarité en fonction des secteurs disciplinaires, des perspectives d'emploi ou des revenus escomptés, pour les services aux adultes ou selon les cycles d'enseignement. Il s'oppose aussi à la libéralisation des droits de scolarité.

Le Conseil envisage cependant une hausse générale des droits de scolarité, pour stabiliser les revenus des universités, et un ajustement conséquent de l'aide financière. Le Conseil prône une hausse graduelle des droits de scolarité plutôt que des augmentations importantes subites. Il souhaite que la contribution de l'étudiant québécois reste en deçà de la contribution moyenne exigée par les universités canadiennes.